

RAPPORT N° 90-24
au Conseil Municipal

OBJET

**AUTORISATION DE LANCER UN APPEL D'OFFRES
POUR L'AMENAGEMENT DE PETITS PARKINGS SUR LES TERRAINS
A LA DISPOSITION DE LA COMMUNE DANS LE CENTRE-VILLE**

Afin d'augmenter le nombre de places de stationnement en Centre-Ville, la Municipalité envisage de créer des petits parkings sur des terrains actuellement en friche ou inoccupés.

Les travaux consisteront en la démolition de bâtis existants, le nettoyage, le terrassement et un surfacage.

Le nombre d'emplacements disponibles pressenti est d'une vingtaine pour 1991.

Le montant est estimé à 2 000 000 F, y compris les frais de relogement des occupants éventuels.

Le projet sera établi sur la base du principe du MARCHE A COMMANDES.

Il vous est donc demandé :

- d'approuver ce projet ;
- de m'autoriser à lancer l'appel d'offres correspondant et à passer un marché avec l'entreprise retenue par la Commission chargée de l'ouverture des plis ; en cas de résultat infructueux, à traiter par marché négocié.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.

LE MAIRE
Gilbert ANNETTE

LE MAIRE : Y a-t-il des questions ? Oui, Monsieur GERARD.

M. GERARD M. : J'aimerais connaître, Monsieur le Maire, le statut de ces terrains. Apparemment, ce sont des terrains privés, qui n'appartiennent pas à la Commune. Nous serons autorisés à les occuper. A partir du moment où des travaux seront entrepris, et donc des investissements, pendant combien de temps la Commune aura-t-elle l'utilisation de ces terrains ? Et, éventuellement, leur emplacement ?...

LE MAIRE : Monsieur FOURNEL va vous préciser ces différents points.

M. FOURNEL D. : Les terrains concernés sont au nombre de treize, dont un seul qui n'est pas communal -lequel nous est prêté par la S.I.D.R., et se situe à l'angle des Rues Labourdonnais et Jules Auber (une très vieille "case" créole y est implantée, ou du moins ce qu'il en reste). Dans l'ensemble, ces terrains ont une superficie comprise entre 1 500 et 1 800 m², pour les plus grands, et de 400 m², pour les plus petits.

Nous disposons ici de tous les plans. Si cela vous intéresse, nous pourrions vous localiser précisément un terrain particulier.

M. GERARD M. : Vous constaterez, Monsieur le Maire, que si ces précisions avaient été apportées au niveau des avis des Commissions, je n'aurais pas embêté Monsieur FOURNEL...

LE MAIRE : Vous ne nous embêtez pas !...

M. GERARD M. : ...Ni l'ensemble de l'assemblée ; et, je ne me serais pas fatigué à poser la question.

LE MAIRE : Nous apportons des réponses à vos questions. Nous sommes là pour débattre.

Bien, Monsieur LECHAT.

M. LECHAT M. : C'est bon, vous avez déjà répondu à la question que je souhaitais formuler.

LE MAIRE : Oui, Monsieur BOX.

M. BOX D. : Même chose, en ce qui me concerne.

LE MAIRE : Tout est "bon", alors.

Je mets cette affaire aux voix. Oppositions ? Non. Abstentions ? Non.

Le Rapport est donc adopté à l'UNANIMITE.
